



R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e

C O M M U N E
D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

SEANCE DU 28 MARS 2022 À 19H00

présents : 19
représentés : 04
votants : 23
absents : 00

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous
la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.

Date de la convocation :
24 mars 2022

PRESENTS :

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Obaine David

Et de l'affichage en mairie le :

Obaine David

Le Maire,

Kévin SUBRENAT, Maire ;
Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, Sandrine VILLENAVE,
Jacques RAYNAL, Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Laurence LAVEAU, Michel RATON, Éric PASQUET, Alain MALTERRE,
Philippe GIACOMETTI, Natacha BLANCO, Réjane LIAGRE, Yann
VANNIER, Sandrine DESCHAMPS, Gilbert DODOGARAY, Christian
LAPEYRE, Isabelle BESSE, Muriel LOPEZ, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

David VIELLE donne procuration à Eric PASQUET
Oriane ARIS donne procuration à Jacques RAYNAL
Hanif OUBROU donne procuration à Laurence LAVEAU.
Nadine DEBAISIEUX donne procuration à Muriel LOPEZ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Laurence LAVEAU



DÉLIBÉRATION N° 016 03 2022 – FINANCES – BUDGET DE LA VILLE – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Présentation par Catherine LABARRÈRE.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que toutes les recettes et toutes les dépenses ont été correctement encaissées et exécutées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : **Pour : 18** **Contre : 0** **Abstention : 5** (G. DODOGARAY, C. LAPEYRE, N. DEBAISIEUX, I. BESSE, M. LOPEZ)

Fait et délibéré le 28 mars 2022
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Kévin SUBRENAT

